

Fiche d'action 11

Suivre attentivement les progrès et jouer le rôle de vigile

Avec la participation officielle de ses représentants, il est vital que le secteur communautaire soit en mesure de se poser en vigile, en évaluant et en critiquant en toute indépendance les contributions et résultats d'une variété de secteurs et d'initiatives. Cet aspect est particulièrement important pour le soutien aux groupes marginalisés qui sont souvent exclus ou qui ont une influence limitée au sein des processus formels.

■ Étapes clés :

- ✓ 1. Un animateur convoque le secteur communautaire (par exemple à des rencontres consultatives avec les membres d'un réseau d'ONG) pour déterminer le type de rôle de vigile qu'il souhaite jouer ainsi que le type de groupe ou de processus que ce rôle impliquerait. [Voir l'encadré 31]

Encadré 31 : Questions clés pour définir le rôle de vigile

Le secteur communautaire doit se poser les questions suivantes :

- Quel type de questions et de groupes veut-il suivre, dans le cadre de son rôle de vigile ?
- Jusqu'à quel point veut-il être rigoureux dans son rôle de vigile ?
- Quel mécanisme l'aidera le mieux à jouer un rôle de vigile ? Par exemple, doit-il instituer un nouveau groupe de vigiles ou s'appuyer sur les fonctions d'un groupe existant (tel qu'un réseau d'ONG) ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients de jouer un rôle de vigile ? Par exemple, comment ce rôle pourrait-il affecter les opportunités de financement pour les parties concernées ?
- Comment peut-il trouver l'équilibre entre son rôle de vigile et sa participation aux groupes chargés des Trois Principes directeurs ?
- A-t-il besoin de renforcer sa capacité, pour jouer un rôle de vigile efficace ? Par exemple, doit-il accroître ses connaissances et ses compétences relatives à des domaines tels que l'économie et les prévisions budgétaires ?

- ✓ 2. Le secteur communautaire élabore des attributions relatives à ce rôle, qu'un groupe nouveau ou déjà existant soit impliqué ou non. Ce document décrit les aspects suivants du groupe :
 - Buts et objectifs. (Quelle est sa mission ? Que souhaite-t-il réaliser ? S'agit-il d'un mécanisme pour recueillir les revendications du secteur communautaire ou d'un espace supplémentaire de discussion et de prise de décisions pour le secteur ?)
 - Adhésion. (Concerne-t-il seulement les parties prenantes de la communauté ou est-il ouvert aux autres, notamment aux institutions scolaires ? Concerne-t-il des groupes particuliers au sein du secteur communautaire ?)
 - Principes. (Comment garantira-t-il une implication accrue des personnes vivant avec le VIH et des autres groupes marginalisés, et la prise en compte de leurs problèmes ?)
 - Pratiques professionnelles. [Voir l'encadré 32]

Encadré 32 : Pratiques professionnelles pour un groupe de vigiles du secteur communautaire

L'élaboration de pratiques professionnelles pour un groupe de vigiles implique l'accord sur certaines questions :

- Comment le groupe sera-t-il coordonné et administré ?
- Quelle est la fréquence des réunions du groupe, où se réunit-il et combien de temps la réunion dure-t-elle ?
- Comment le groupe collectera-t-il des renseignements ?
- Comment le groupe prendra-t-il des décisions et traitera-t-il toute différence d'opinion ?
- Comment le groupe documentera-t-il et partagera-t-il ses décisions ?
- Quelles relations le groupe entretiendra-t-il avec d'autres groupes et institutions ?

- ✓ 3. Le secteur communautaire utilise l'information et les décisions émanant de son rôle de vigile pour un ensemble d'objectifs. Il s'agit notamment des suivants :
 - Éclairer la participation officielle du secteur communautaire dans les organes et mécanismes nationaux (en fournissant aux représentants des preuves décrivant à quel point les problèmes affectent les communautés).
 - Éclairer le travail de plaidoyer du secteur communautaire (en fournissant des preuves montrant à quel point un problème affecte les communautés dans l'ensemble du pays)²⁴.
- ✓ 4. D'autres intervenants, notamment le gouvernement et les donateurs, respectent le rôle de vigile du secteur communautaire et le reconnaissent comme une partie essentielle des systèmes démocratiques reliés aux Trois Principes directeurs et à la réponse nationale au VIH/SIDA²⁵.

Études de cas : Suivre attentivement les progrès et se poser en vigile indépendant

En 2005, particulièrement en réponse au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, cinq ONG (Africa Consultants International, l'Alliance nationale contre le SIDA, ENDA Santé, SIDA Services et Synergie pour l'enfance) ont cofondé l'Observatoire. Cette initiative offre un espace ouvert à divers acteurs, notamment le secteur communautaire et le gouvernement. Ses objectifs consistent à :

- Agir en tant que vigile national en examinant minutieusement la réponse multisectorielle au VIH/SIDA.
- Être un forum pour la formulation de propositions et de recommandations constructives susceptibles d'améliorer la réponse.
- Alimenter la réflexion sur la réponse apportée à ce jour et la mise en œuvre du plan stratégique national.

L'Observatoire est ouvert à toutes les organisations et encourage l'implication des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Il ne dispose d'aucune structure formelle, la communication se faisant par voie de courriers électroniques et de réunions à mesure que les besoins se manifestent. Les décisions sont prises par consensus et sont archivées.

²⁴ Voir la fiche d'action ⑦

²⁵ Voir la fiche d'action ⑩